

N/REF : 20/11/2025 9H13 C:000039 I:02385
V/REF : AC/C33258
V/Email reçu le Jeudi 20/11/2025 a 9H13

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BDP
IMMEUBLE : BIGT PREAM -BDP
4-6, RUE BIGOT DE PREAMENEU
.
35000 RENNES

Rennes, le

25 Novembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : 4D RUE BIGOT DE PREAMENEU - MME SEEJUGUT 06 05 56 12 74
LOGEMENT N° 002272, PORTE N°2272, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3

MOTIF : REPRISE EVACUATION SITUÉE APRES SIPHON SOUS LA CHAUDIERE

Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 24/11
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE DE FUITE
MODIFICATION EVACUATION PVC SOUS LA CHAUDIERE
ASSEMBLAGE ET COLLAGE DE L'ENSEMBLE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 24/11/25 a 16H29 rstephant@aiguillon.com
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 24/11/25 A 16:28 M. R. STEPHANT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	PBL002-Dépose Tuyauterie/Ml	1	20,00	40,00
2,00	PBL005-Rempl.tuyauterie PVC /Ml	1	45,00	90,00
TOTAL H.T.				130,00
T.V.A. a 10,00%				13,00
TOTAL T.T.C.En EURO				143,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.